COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2015/01

Séance ordinaire du 12 Février 2015

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*06.02.2015*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*06.02.2015*
- qui ont pris part à la délibération	*11*		

L'an deux mille quinze, le douze février à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, Mme CALVAT Andrée, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine,
Mme Mireille BEAU (Procuration à Jacques DEPIEDS)
M. Pierre BRUN
Mme DAUPHIN Marie-Claude
M. Christian VIEUX

SECRETAIRE : M. Michel JACOD

OBJET : **Ilot de la Bourgade**

Le Conseil,

Considérant l'intérêt que représente l'aménagement de l'îlot de la Bourgade constitué d'un bâti dégradé,

Considérant la volonté réaffirmée d'une large consultation avec la population,

Considérant l'aide financière susceptible d'être accordée, à hauteur de 30%, par le Conseil Régional,

DECIDE de recourir à une consultation publique le 18 Février 2015 à 18 heures à la Salle Polyvalente,

DIT qu'à cette occasion :

1 – la maîtrise d'œuvre présentera une esquisse sur la possibilité d'aménagement,

2 - des ateliers seront organisés afin de donner la possibilité à chacun de proposer des amendements au projet et des adaptations.

Le Comité de Pilotage composé des Services de l'Etat, des élus et de la maitrise d'œuvre examineront les propositions collectées au cours de la consultation et dresseront le bilan de la concertation.

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
17 FEV. 2015
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2015/02*

Séance ordinaire du 12 Février 2015

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*06.02.2015*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*06.02.2015*
- qui ont pris part à la délibération	*11*		

L'an deux mille quinze, le douze février à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, Mme CALVAT Andrée, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine,
Mme Mireille BEAU (Procuration à Jacques DEPIEDS)
M. Pierre BRUN
Mme DAUPHIN Marie-Claude
M. Christian VIEUX

SECRETAIRE : M. Michel JACOD

OBJET : **Maison ALICOT – Cadastrée Section E n° 584**
Acquisition

Le Conseil,

L'exposé du Rapporteur entendu,
Considérant l'estimation du Service des Domaines,
Considérant l'obligation de supporter des frais de relogement des locataires,

A l'unanimité,

DECIDE d'acquérir l'immeuble cadastré Section E n° 584 pour le prix de 80 000 €,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'acte translatif à intervenir avec la Fondation Marcel BLEUSTEIN-BLANCHET, propriétaire des biens,

DIT que cet acte sera rédigé en la forme administrative,

DEMANDE à bénéficier de l'exonération des taxes de publicité foncière conformément aux dispositions de l'Article 21-1 de la loi des Finances pour 1983.

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
17 FEV. 2015
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2015/03*

Séance ordinaire du 12 Février 2015

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*06.02.2015*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*06.02.2015*
- qui ont pris part à la délibération	*11*		

L'an deux mille quinze, le douze février à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, Mme CALVAT Andrée, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine,
Mme Mireille BEAU (Procuration à Jacques DEPIEDS)
M. Pierre BRUN
Mme DAUPHIN Marie-Claude
M. Christian VIEUX

SECRETAIRE : M. Michel JACOD

OBJET : **Maison ALICOT – Cadastrée Section E n° 584**
Demande de financement

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
18 FEV. 2015
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil,

Considérant le projet de requalification de l'îlot de la Bourgade,
Considérant que l'acquisition de cet immeuble présente un intérêt pour l'intégrer dans l'opération susmentionnée et y réhabiliter 3 logements sociaux + dépendances pour commerces,
Considérant l'estimation de France Domaines,

DECIDE l'acquisition de l'immeuble cadastré Section E n° 584 d'une superficie de 5a 77ca **pour le prix de 80 000 €,**
DECIDE de réhabiliter les 3 logements de Type T2 conventionnés PLAI et les dépendances,
S'ENGAGE à tout mettre en œuvre pour optimiser la performance énergétique des logements sociaux avant la mise en location,
SOLLICITE du Conseil Régional une subvention de 50% du montant de l'acquisition,
ADOPTE le plan de financement suivant :

	FINANCEMENT	
Montant Acquisition	**Conseil Régional 50 %**	**Autofinancement**
80 000 €	40 000 €	40 000 €

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Régional comme indiqué dans le plan de financement,
APPROUVE les termes de l'acte d'engagement de respecter les conditions de subventionnement régional.

Ainsi fait et délibéré **à MANE,** *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2015/04*

Séance ordinaire du 12 Février 2015

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*06.02.2015*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*06.02.2015*
- qui ont pris part à la délibération	*11*		

L'an deux mille quinze, le douze février à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, Mme CALVAT Andrée, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine,
Mme Mireille BEAU (Procuration à Jacques DEPIEDS)
M. Pierre BRUN
Mme DAUPHIN Marie-Claude
M. Christian VIEUX

SECRETAIRE : M. Michel JACOD

OBJET : **Acquisition de l'immeuble cadastré Section E n °78-Place de l'Eglise**
Ouverture de crédits

Le Conseil,

Considérant sa précédente délibération du 13 Novembre 2014 relative à l'acquisition de l'immeuble de Madame Sonia WINOGRADOFF, cadastré Section E n °78,

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits dans l'attente du vote du budget,

A l'unanimité,

DECIDE de créer l'opération n° **264 intitulée «IMMEUBLE WINOGRADOFF cadastré Section n°78»** et d'inscrire à l'Article 2132 les crédits nécessaires à l'acquisition soit la somme de 60 000 €,

S'ENGAGE à inscrire cette somme au budget 2015

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
17 FEV. 2015
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2015/05

Séance ordinaire du 12 Février 2015

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*06.02.2015*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*06.02.2015*
- qui ont pris part à la délibération	*11*		

L'an deux mille quinze, le douze février à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, Mme CALVAT Andrée, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine,
Mme Mireille BEAU (Procuration à Jacques DEPIEDS)
M. Pierre BRUN
Mme DAUPHIN Marie-Claude
M. Christian VIEUX

SECRETAIRE : M. Michel JACOD

OBJET : **Acquisition de l'immeuble cadastré Section E n °78-Place de l'Eglise**
Demande de financement

Le Conseil,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2014/53 en date du 13 Novembre 2014,
Vu la demande de la région,

A l'unanimité,

DECIDE l'acquisition de l'immeuble cadastré Section E n° 78 d'une superficie de 0a 78 ca,

DECIDE d'y aménager 2 logements de Type T2 conventionnés PLAI et 1 commerce,

S'ENGAGE à tout mettre en œuvre pour optimiser la performance énergétique des logements sociaux avant la mise en location,

APPROUVE les termes de l'acte d'engagement de respecter les conditions de subventionnement régional.

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
17 FEV. 2015
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire de MANE,

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2015/05*

Séance ordinaire du 12 Février 2015

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*06.02.2015*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*06.02.2015*
- qui ont pris part à la délibération	*11*		

L'an deux mille quinze, le douze février à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, Mme CALVAT Andrée, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine,
Mme Mireille BEAU (Procuration à Jacques DEPIEDS)
M. Pierre BRUN
Mme DAUPHIN Marie-Claude
M. Christian VIEUX

SECRETAIRE : M. Michel JACOD

OBJET : **Acquisition de l'immeuble LAUGIER cadastré Section C n °360**
- **Signature de l'acte**
- **Désignation du Notaire**

Le Conseil,

Considérant sa précédente délibération du 13 Novembre 2014 par laquelle le Conseil Municipal décidait l'acquisition de l'immeuble cadastré Section C n° 360,
Considérant que dans le cadre de l'intervention de l'Etablissement Public Foncier pour la réhabilitation de l'îlot de la Bourgade, cet établissement public a procédé à l'acquisition pour ensuite le rétrocéder à la Commune,
Considérant l'estimation du Service des Domaines et le prix d'acquisition qui s'élève à 159 666.50 €,

A l'unanimité,

DECIDE l'acquisition de l'immeuble cadastré Section C n° 360 pour le prix de 159 666.50 €,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'acte translatif à intervenir avec l'Etablissement Public Foncier,

DEMANDE à bénéficier de l'exonération des taxes de publicité foncière conformément aux dispositions de l'Article 21.1 de la Loi de Finances pour 1983,

DESIGNE Maître Christophe DEGIOANNI, Notaire aux Mées pour dresser l'acte.

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
17 FEV. 2015
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2015/07*

Séance ordinaire du 12 Février 2015

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	15	date de la convocation :	06.02.2015
- en exercice	15	Date d'affichage :	06.02.2015
- qui ont pris part à la délibération	11		

L'an deux mille quinze, le douze février à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, Mme CALVAT Andrée, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine,
Mme Mireille BEAU (Procuration à Jacques DEPIEDS)
M. Pierre BRUN
Mme DAUPHIN Marie-Claude
M. Christian VIEUX

SECRETAIRE : M. Michel JACOD

OBJET : **Réhabilitation de l'immeuble LAUGIER**
Contrat de maîtrise d'oeuvre

Le Conseil,

Considérant les travaux de réhabilitation de l'immeuble LAUGIER,

Considérant la proposition de Monsieur Eric DAGUILLON, Maître d'œuvre,

A l'unanimité,

DESIGNE Monsieur DAGUILLON pour assurer la mission de maîtrise d'oeuvre de cette opération,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
17 FEV. 2015
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Jacques DEPIEDS

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2015/08

Séance ordinaire du 12 Février 2015

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*06.02.2015*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*06.02.2015*
- qui ont pris part à la délibération	*11*		

L'an deux mille quinze, le douze février à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, Mme CALVAT Andrée, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine,
Mme Mireille BEAU (Procuration à Jacques DEPIEDS)
M. Pierre BRUN
Mme DAUPHIN Marie-Claude
M. Christian VIEUX

SECRETAIRE : M. Michel JACOD

OBJET : **Acquisition de l'immeuble LAUGIER – Cadastré Section C n° 360**
Ouverture de crédits

Le Conseil,

Considérant ses précédentes délibérations relatives à l'acquisition de cet immeuble,

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits dans l'attente du vote du budget,

A l'unanimité,

DECIDE de créer l'opération **n° 265 intitulée «IMMEUBLE LAUGIER – Parcelle C n° 360 »** et d'inscrire à l'Article 2132 les crédits nécessaires à l'acquisition soit la somme de 165 000 €,

S'ENGAGE à inscrire cette somme au Budget 2015.

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
17 FEV. 2015
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2015/09*

Séance ordinaire du 12 Février 2015

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*06.02.2015*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*06.02.2015*
- qui ont pris part à la délibération	*11*		

L'an deux mille quinze, le douze février à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, Mme CALVAT Andrée, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine,
Mme Mireille BEAU (Procuration à Jacques DEPIEDS)
M. Pierre BRUN
Mme DAUPHIN Marie-Claude
M. Christian VIEUX

SECRETAIRE : M. Michel JACOD

OBJET : **Acquisition de l'immeuble LAUGIER cadastré Section C n °360-La Bourgade**
Demande de financement

Le Conseil,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2014/70 en date du 13 Novembre 2014,
Vu la demande de la Région,

A l'unanimité,

DECIDE l'acquisition de l'immeuble LAUGIER, cadastré Section C n° 360 d'une superficie de 3 a 80 ca,

DECIDE d'y aménager 6 logements, 2 de Type T4 et 4 de Type T2, conventionnés PLAI,

S'ENGAGE à tout mettre en œuvre pour optimiser la performance énergétique des logements sociaux avant la mise en location,

APPROUVE les termes de l'acte d'engagement de respecter les conditions de subventionnement régional.

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
17 FEV. 2015
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2015/10*

Séance ordinaire du 12 Février 2015

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*06.02.2015*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*06.02.2015*
- qui ont pris part à la délibération	*11*		

L'an deux mille quinze, le douze février à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, Mme CALVAT Andrée, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine,
Mme Mireille BEAU (Procuration à Jacques DEPIEDS)
M. Pierre BRUN
Mme DAUPHIN Marie-Claude
M. Christian VIEUX

SECRETAIRE : M. Michel JACOD

OBJET : **Acquisition des Terrains Consorts MICHEL**
Cadastrés Section C n° 440 – 441 - 442 et 447

Le Conseil,

Considérant la proposition de la famille MICHEL de céder à la Commune de MANE les parcelles cadastrées Section C n° 440 – 441 – 442 et 447 d'une superficie de 2 ha 56 ca 30 ca,

Considérant que l'estimation de France Domaines s'élève à la somme de 624 000 € et qu'une négociation avec les propriétaires permet de réaliser cette vente pour le prix de 600 000 €,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de l'acquisition des parcelles sus-indiquées pour une superficie de 2 ha 56 ca 30 ca pour le prix de 600 000 €,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'acte translatif à intervenir,

DEMANDE à bénéficier de l'exonération des taxes de publicité foncière conformément aux dispositions de l'Article 21-1 de la Loi de Finances pour 1983,

DESIGNE l'étude de Maître SACCOCCIO, Notaire à Manosque pour dresser l'acte de vente.

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
17 FEV. 2015
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE
Alpes de Haute-Provence

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2015/11*

Séance ordinaire du 12 Février 2015

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*06.02.2015*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*06.02.2015*
- qui ont pris part à la délibération	*11*		

L'an deux mille quinze, le douze février à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, Mme CALVAT Andrée, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine,
Mme Mireille BEAU (Procuration à Jacques DEPIEDS)
M. Pierre BRUN
Mme DAUPHIN Marie-Claude
M. Christian VIEUX

SECRETAIRE : M. Michel JACOD

OBJET : **Cession Immeuble Cadastré Section E n° 541 et 137 à Mademoiselle Nadine ESTRAYER**

Le Conseil,

Considérant la demande de Mademoiselle ESTRAYER Nadine, actuellement locataire de cet immeuble, d'acquérir le bien cadastré Section E n° 541 et 137,

Considérant l'avis de France Domaine qui estime la valeur du bien à 129 000 €,

A l'unanimité,

ACCEPTE de vendre cette propriété cadastrée Section E n° 541 et 137 au prix estimé par France Domaine soit pour la somme de 129 000 €,

DIT que cette vente fera l'objet d'un acte translatif en la forme administrative,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de cette vente.

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
17 FEV. 2015
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2015/12

Séance ordinaire du 12 Février 2015

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*06.02.2015*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*06.02.2015*
- qui ont pris part à la délibération	*11*		

L'an deux mille quinze, le douze février à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, Mme CALVAT Andrée, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine,
Mme Mireille BEAU (Procuration à Jacques DEPIEDS)
M. Pierre BRUN
Mme DAUPHIN Marie-Claude
M. Christian VIEUX

SECRETAIRE : M. Michel JACOD

OBJET : **Maison du Patrimoine**
Convention de mise à disposition

Le Conseil,

Sur proposition du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ACCEPTE de mettre à disposition les étages de la Maison du Patrimoine au groupement d'associations représenté par l'association «La Miroiterie»,

DIT que cette mise à disposition est prévue pour une durée de 2 ans à compter du 1er Janvier 2015,

DIT qu'une redevance de 500 €/mois sera recouvrée auprès de l'Association «La Miroiterie»,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition à intervenir.

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
17 FEV. 2015
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2015/13*

Séance ordinaire du 12 Février 2015

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	15	date de la convocation :	06.02.2015
- en exercice	15	Date d'affichage :	06.02.2015
- qui ont pris part à la délibération	11		

L'an deux mille quinze, le douze février à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, Mme CALVAT Andrée, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine,
Mme Mireille BEAU (Procuration à Jacques DEPIEDS)
M. Pierre BRUN
Mme DAUPHIN Marie-Claude
M. Christian VIEUX

SECRETAIRE : M. Michel JACOD

OBJET : **Réhabilitation de l'Eglise Saint André**
Marché de travaux

Le Conseil,

Considérant l'avis d'appel d'offres pour la réhabilitation de l'Eglise Saint André,

Considérant le résultat de la consultation,

Considérant l'analyse des offres présentée par le maître d'oeuvre,

A l'unanimité,

DECIDE de retenir les entreprises suivantes :

Lots	Entreprise retenue	Montant HT	Montant TTC
n°1 - *«Gros Œuvre»*	Entreprise VIVIAN	229 178.45 €	275 014.14 €
n°2 – *«Echafaudage»*	Entreprise SAIT	24 161.40 €	28 993.68 €
n°3 – *«Peinture-Décors peints»*	Entreprise ENRRI	131 025.30 €	157 230.36 €
n°4 – *«Electricité»*	Entreprise SE3V	31 373.00 €	37 647.60 €

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus.

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
DE FORCALQUIER
17 FEV. 2015
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2015/14*

Séance ordinaire du 12 Février 2015

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*06.02.2015*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*06.02.2015*
- qui ont pris part à la délibération	*11*		

L'an deux mille quinze, le douze février à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, Mme CALVAT Andrée, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine,
Mme Mireille BEAU (Procuration à Jacques DEPIEDS)
M. Pierre BRUN
Mme DAUPHIN Marie-Claude
M. Christian VIEUX

SECRETAIRE : M. Michel JACOD

OBJET : **Réhabilitation de l'Eglise Saint André**
Contrat de maîtrise d'œuvre – Avenant n°1

Le Conseil,

Considérant le contrat de maîtrise d'œuvre conclu avec Monsieur Michel PERRIN, Maître d'œuvre,,

Considérant les travaux d'ébénisterie et de marbrerie pour lesquels il est demandé à Monsieur PERRIN de les intégrer dans sa mission,

A l'unanimité,

ADOPTE l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre qui s'élève à 7 700 € HT,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'avenant n° 1 avec Monsieur PERRIN qui portera le marché de maîtrise d'œuvre à 62 705.26 € HT.

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
17 FEV. 2015
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2015/15

Séance ordinaire du 12 Février 2015

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*06.02.2015*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*06.02.2015*
- qui ont pris part à la délibération	*11*		

L'an deux mille quinze, le douze février à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, Mme CALVAT Andrée, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine,
Mme Mireille BEAU (Procuration à Jacques DEPIEDS)
M. Pierre BRUN
Mme DAUPHIN Marie-Claude
M. Christian VIEUX

SECRETAIRE : M. Michel JACOD

OBJET : **Service Eau**
Intervention personnel communal

Le Conseil,

Considérant l'intervention du personnel communal auprès des abonnés du Service de l'Eau soit pour la pose d'un compteur supplémentaire, soit pour remplacer un compteur gelé,

Considérant le prix des fournitures,

A l'unanimité,

FIXE à 120 € HT la somme due à la Commune pour le changement d'un appareil de comptage gelé ou pour la pose d'un compteur supplémentaire,

DIT que ce nouveau tarif sera applicable à compter du 1er Janvier 2015.

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
12 MARS 2015
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2015/16*

Séance ordinaire du 12 Février 2015

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*06.02.2015*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*06.02.2015*
- qui ont pris part à la délibération	*11*		

L'an deux mille quinze, le douze février à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, Mme CALVAT Andrée, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine,
Mme Mireille BEAU (Procuration à Jacques DEPIEDS)
M. Pierre BRUN
Mme DAUPHIN Marie-Claude
M. Christian VIEUX

SECRETAIRE : M. Michel JACOD

OBJET : **Immeuble EPSTEIN – Remboursement caution**

Le Conseil,

Considérant le départ de Madame Sabrina LEYDET, locataire du second étage de l'immeuble EPSTEIN,

Considérant l'état des lieux qui s'est révélé satisfaisant,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Maire à rembourser la somme de 365 € correspondant à la caution versée à l'entrée dans les lieux (Titre 241/Bd 21 du 07.06.2011).

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
DE FORCALQUIER
17 FEV. 2015
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire de MANE,

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2015/17*

Séance ordinaire du 12 Février 2015

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*06.02.2015*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*06.02.2015*
- qui ont pris part à la délibération	*11*		

L'an deux mille quinze, le douze février à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, Mme CALVAT Andrée, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine,
Mme Mireille BEAU (Procuration à Jacques DEPIEDS)
M. Pierre BRUN
Mme DAUPHIN Marie-Claude
M. Christian VIEUX

SECRETAIRE : M. Michel JACOD

OBJET : **Facture EDF remboursée à l'Association MANE EN FETES**

Le Conseil,

Lors de la fête Saint Laurent du mois d'août 2014, et au moment de la mise en service du compteur situé dans le local technique de la Mairie, les Services d'ERDF ont modifié le titulaire du compteur et ont adressé la facture à l'Association Mane en Fêtes organisatrice,

Cette Association sollicite le remboursement de la somme qui a été payée soit la somme de 242, 64 € TTC,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Maire à rembourser la somme de 242,64 € TTC à l'Association Mane en Fêtes.

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
12 MARS 2015
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire de MANE,

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute Provence)

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2015/18

Séance ordinaire du 12 Février 2015

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*06.02.2015*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*06.02.2015*
- qui ont pris part à la délibération	*11*		

L'an deux mille quinze, le douze février à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, Mme CALVAT Andrée, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine,
Mme Mireille BEAU (Procuration à Jacques DEPIEDS)
M. Pierre BRUN
Mme DAUPHIN Marie-Claude
M. Christian VIEUX

SECRETAIRE : M. Michel JACOD

OBJET : **CASIC – Adhésion des communes de Fontienne – St Etienne-Les-Orgues et Montlaux**

Le Conseil,

Considérant la délibération du Comité Syndical portant adhésion des Communes de Fontienne – Saint Etienne-Les-orgues et Montlaux au CASIC,

A l'unanimité,

ENTERINE cette décision.

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
17 FEV. 2015
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire de MANE,

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2015/19*

Séance ordinaire du 12 Février 2015

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*06.02.2015*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*06.02.2015*
- qui ont pris part à la délibération	*11*		

L'an deux mille quinze, le douze février à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, Mme CALVAT Andrée, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine,
Mme Mireille BEAU (Procuration à Jacques DEPIEDS)
M. Pierre BRUN
Mme DAUPHIN Marie-Claude
M. Christian VIEUX

SECRETAIRE : M. Michel JACOD

OBJET : **Etude Dirigée**
Rémunération des heures supplémentaires réalisées par les enseignants

Le Conseil,

Considérant l'enquête réalisée auprès des parents d'élèves,
Considérant le besoin exprimé pour que la Commune organise une étude dirigée qui serait assurée par le personnel enseignant après les heures normales de cours,

A l'unanimité,

EMET un avis favorable à la mise en place de ce service qui serait réalisé le lundi et le jeudi par Madame Catherine BONCOUR et Chantal SKRZYSZOWSKI,

DIT que ces deux personnels enseignants seront rémunérés par la Collectivité au taux maximum soit à ce jour 24,28 € Brut de l'heure,

DIT que le coût recouvré auprès des familles sera le même tarif que la garderie soit 1 €/jour.

Ainsi fait et délibéré à **MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2015/20*

Séance ordinaire du 12 Février 2015

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	15	date de la convocation :	06.02.2015
- en exercice	15	Date d'affichage :	06.02.2015
- qui ont pris part à la délibération	11		

L'an deux mille quinze, le douze février à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, Mme CALVAT Andrée, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine,
Mme Mireille BEAU (Procuration à Jacques DEPIEDS)
M. Pierre BRUN
Mme DAUPHIN Marie-Claude
M. Christian VIEUX

SECRETAIRE : M. Michel JACOD

OBJET : **Restauration de la Placette Forbin Janson**
Demande de financement

Le Conseil,

Considérant le projet de restauration de la Placette «Fontaine de Forbin Janson»,
Considérant le montant du projet qui s'élève à 218 905 E HT,,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOPTE le plan de financement suivant :

Coût du projet	Conseil Général 04 Voirie	Autofinancement
218 905 € HT 262 686 € TTC	21 890 €	240 796 €

SOLLICITE le concours financier du Conseil Général au titre de la voirie,

AUTORISE Monsieur Le Maire à présenter la demande de financement.

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
17 FEV. 2015
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2015/21*

Séance ordinaire du 12 Février 2015

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*06.02.2015*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*06.02.2015*
- qui ont pris part à la délibération	*11*		

L'an deux mille quinze, le douze février à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, Mme CALVAT Andrée, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel, M. LALE-CASTAIN Stéphane, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine,
Mme Mireille BEAU (Procuration à Jacques DEPIEDS)
M. Pierre BRUN
Mme DAUPHIN Marie-Claude
M. Christian VIEUX

SECRETAIRE : M. Michel JACOD

OBJET : **Facture Eau 2014**
Annulation

Le Conseil,

Sur proposition du rapporteur,
Considérant l'erreur de facturation constatée sur les factures n° 498 émise à l'encontre de Monsieur Joël METAIS et n° 529 émise à l'encontre de Jean-Noël NAMBOUTIN,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Maire à procéder à l'annulation (voire le remboursement) des sommes suivantes :

- **Factures n° 498 – Joël METAIS :**

Montant annulé HT = 425.47 €
TTC = 452.94 €

- **Factures n° 529– Jean Noël NAMBOUTIN :**

Montant annulé HT = 537.05 €
TTC = 571.85 €

DIT que les crédits seront prévus à l'Article 673 du Budget 2015.

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
12 MARS 2015
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.